

LE LIEN SORNACOIS

P
r
i
n
t
e
m
p
s
2
0
1
2

Bulletin communal n°83

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
(sauf le mercredi après midi)
Le samedi : de 9h00 à 12h00 (sauf juillet et août)

MAIRIE DE SORNAC - 5, Place de l'Eglise - 19290 SORNAC
Tél : 05.55.94.61.27



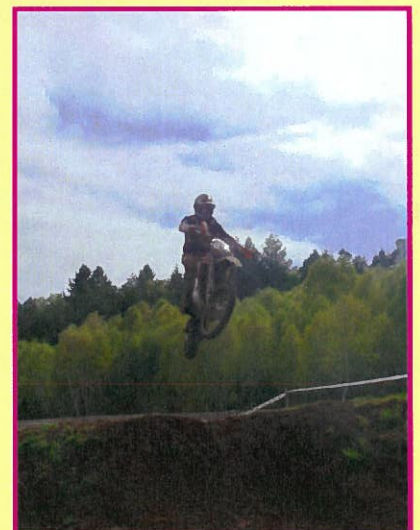
**LA
CHASSE
AUX
ŒUFS**



**LA RANDONNEE
DES POUGES**



**INAUGURATION DU
TERRAIN DE
MOTO CROSS**



COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

LE MOT DU MAIRE



Les beaux jours sont enfin arrivés, la rigueur de cet hiver est maintenant derrière nous.

Avec les beaux jours notre commune s'embellit, le village aussi avec les plantations de fleurs par les particuliers, mais aussi par la commune.

Notre jeunesse bénéficie de belles infrastructures les plus petits avec la micro-crèche, le centre de loisirs, l'espace jeunes et surtout notre école qui nous apporte pleinement satisfaction.

Nous serons bientôt confrontés au départ de notre médecin sornacois, nous ne restons pas inactifs. Des réunions avec les personnels de santé du Pays Haute-Corrèze et du P. N .R. ont eu lieu et chaque piste est étudiée soigneusement. Nous avons le soutien de notre médecin et des médecins des alentours.

Ne baissons pas les bras avant d'avoir cherché et donnons nous les moyens de trouver.

Les travaux de la Salle Polyvalente : Chauffage, électricité et le plafond ont été réalisés, ainsi que la suppression des lucarnes du toit, souvent responsables de fuite.

En 2013, le revêtement des murs et peintures viendront terminer cette restauration qui s'avérait plus que nécessaire.

Les travaux du nouveau Centre de Loisirs seront terminés fin juin, regroupant ainsi le pôle enfance jeunesse autour de l'école.

Encore une belle bâtisse qui va renaître.

Les gouttières de la Poste seront changées ainsi que la chaudière qui a rendu l'âme.

La chaufferie réalisé par DALKIA devra être enfin opérationnelle dans les jours prochains.

La voirie avec la fin du programme 2011: Renforcement de la rue du Puy Chabanier, les chemins de Malpouge, de Reyssac, ainsi que le programme 2012 : Renforcement de voies à La Barbaud, Lafage, Fronsergues, Guillerin et de l'entretien à La Vialle, au Moulin de Peyroux et au Monteil

Nos associations nous réservent un beau programme que vous découvrirez au fil des pages de notre bulletin, il y en aura pour tous les goûts, encourageons tous ces bénévoles, agents communaux et présidents : cela représente tellement de travail, pour vous donner un peu de bonheur. Sacrifiez un peu de votre temps ; à plusieurs la tâche est moins dure et de nouvelles connaissances se feront.

Nous nous croiserons sans doute dans plusieurs de ces manifestations.

Je vous souhaite de bonnes vacances à tous.

ETAT-CIVIL

Naissance de Lélia COIFFARD, à Ussel, le 13 février 2012, fille de Julien COIFFARD et Alexandra BAZIRET, domiciliés 2 allée des Bouleaux, à Sornac.

Naissance de Evandre BORDET, à Ussel, le 9 avril 2012, fils de Thomas BORDET et de Lise MARTIN, domiciliés 1 Fronsergues, à Sornac.

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents.

Décès de Madame Paulette COUSTAIX, épouse GIOUX, le 30 janvier 2012, à Sornac, domiciliée 18 rue de la République, à l'âge de 88 ans.

Décès de Madame Wanda TOMASZEWSKA, veuve LARROQUE, le 14 janvier 2012, à Sornac, domiciliée 2 route de l'Etang, à l'âge de 90 ans.

Décès de Monsieur Jean BROSSUT, époux de Madame Yvonne FRAINAY, le 11 février 2012, à Sornac, domicilié 5 place de l'Eglise, à l'âge de 89 ans.

Décès de Monsieur Roger BUJACOUX, époux de Madame Odette LALIRON, le 7 mars 2012, à Sornac, domicilié 2 route de l'Etang, à l'âge de 82 ans.

Décès de Madame Denise CÔTÉ, veuve LAUNAY, le 21 mars 2012, à Sornac, domiciliée 2 route de l'Etang, à l'âge de 92 ans.

Décès de Madame Marie-Jeanne DEIX, veuve BOUSSIGNAC, le 3 avril 2012, à Sornac, domiciliée 2 route de l'Etang, à l'âge de 94 ans.

Décès de Monsieur Marcel VEYSSADE, époux de Madame Francine BUNISSET, le 5 avril 2012, à Sornac, domicilié 2 route de l'Etang, à l'âge de 85 ans.

Décès de Monsieur Pierre COIGNOUX, époux de Madame Odette BRETTELLE, le 12 avril 2012, à Sornac, domicilié 2 route de l'Etang, à l'âge de 86 ans.

Décès de Monsieur Bernard LEMAIRE, époux de Madame Renée BAULARD, le 21 avril 2012, à Limoges, domicilié 4 Grande Rue, à l'âge de 70 ans.

Décès de Monsieur René ESTRADÉ, époux de Madame Gisèle LADOLEUR, le 21 mai 2012, à Sornac, domicilié 2 route de l'Etang, à l'âge de 87 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles dans la peine.

INFOS COMMUNALES

Recensement militaire

Les jeunes, garçons et filles, doivent se faire recenser en Mairie, dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. (Se munir de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.)

Lors de cette démarche obligatoire, une attestation de recensement leur sera remise. Cette attestation leur sera réclamée lors de tout examen (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Don de 50 € de Madame SIMON, à la commune.
Don anonyme de 100 €, à la caisse des écoles.

PIECES D'IDENTITE

En raison d'un allongement des délais de délivrance des titres (15 jours pour un passeport et 1 mois 1/2 pour une carte d'identité), il convient de demander le renouvellement de son titre le plus tôt possible, soit deux mois avant la date de péremption dudit titre.



PARKING RESERVE AUX HANDICAPES ET AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Le parking réservé aux personnes handicapées ou à mobilité réduite doit rester accessible.

Il paraît difficile au propriétaire de ce véhicule de prétendre respecter cet espace dans ce cas de figure.

Merci de votre compréhension.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Les horaires de la collecte des déchets ménagers durant les mois de JUILLET et AOÛT sont les suivants pour la commune de Sornac :

MARDI et VENDREDI de 5h00 à 9h00.

La déchetterie de La Courtine est ouverte du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Tous les habitants de la commune de Sornac peuvent y déposer leurs déchets divers.

INCIVILITES !

Le déversement persistant de déchets autres que les déchets verts et objets métalliques et le non respect du tri représentent encore des incivilités autour des bennes. Il est donc formellement interdit de déposer tout type de déchets autres que les déchets verts dans la benne située au cimetière.

La benne à ferrailles et uniquement à FERRAILLES est déplacée au Mont La Pinte.

L'électroménager n'est plus ramassé par le service des encombrants de la commune. Il faut le faire reprendre par les vendeurs ou l'amener directement à la déchetterie.

Bois environnants, benne à déchets verts non respectée, bords de l'étang (résidus de tonte !), terrain de camping, etc, font l'objet par la commune de la plus grande vigilance.

NOUVEAU A SORNAC ZONE TRIS SELECTIFS ROUTE DE L'ETANG



Un nouveau point d'accueil pour vos vêtements et paires de chaussures qui ont droit à une seconde vie.

La Bibliothèque ...



LES EXPOSITIONS

Les bénévoles ont choisi pour vous parmi de nombreuses expositions proposées en prêt par la bibliothèque départementale, différents thèmes, ouverts à tous les publics. Au programme durant l'été :



du vendredi 6 au samedi 14 juillet : mieux comprendre le manga :
ses genres, son évolution en France, sa situation au Japon, mieux appréhender la BD Japonaise, et avoir les clés pour comprendre ce phénomène qui prend de l'ampleur dans les livres mais également dans la société

du samedi 28 juillet au samedi 11 août : 100 ans de

cinéma : les grandes périodes de création, les réalisateurs de génie qui ont marqué son histoire, les trucages et effets spéciaux, l'invasion des techniques vidéo



Ces expositions seront visibles aux horaires habituels de la

bibliothèque les **VENDREDIS DE 17H A 19H, MERCREDIS DE 16H A 18H,**

SAMEDIS DE 10H A 12H, ainsi que tous les autres jours de la semaine (sauf le dimanche) de 16h à 18h. A noter que d'autres expositions sont prévues pour le dernier trimestre 2012 sur les thèmes des sorcières et de la généalogie. (Dates et horaires à définir prochainement)

Bibliothèque de Sornac



05 55 94 53 95



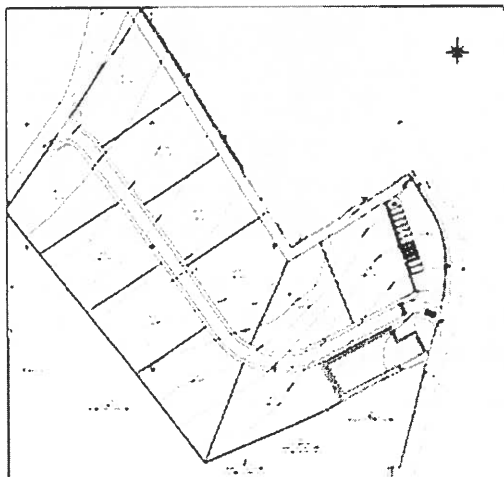
biblisornac@orange.fr

CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012 A 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, M. GOUYON, Mmes MASSON, ROUDEIX, M. VINZANT, Mmes JOANEL, DALLET, MM. MARLEIX, CHAVASTELON, Melle BAZIRET.

EXCUSÉS : MM. METADIER (pouvoir à Mme CHASSAING), VEYRES (pouvoir à M. LOGE), CHAMBOUX (pouvoir à Mme JOANEL), Mme MAZAUD (pouvoir à Mme ROUDEIX).



Terrain à bâtir aux Bouyges

1) Le conseil municipal, a sollicité M. Genez, architecte, domicilié à Sornac, à l'occasion de son intervention, pour établir un estimatif pour un projet de type « développement durable » en parallèle de l'avant-projet déjà établi par le Syndicat de la Diège.

2) Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le nombre de terrains à bâtir à 11 avec des surfaces variant de 1042 à 1185 m², et retient la proposition de la SARL Conseils Etudes Environnement - 87150 CUSSAC pour 2850 € HT afin d'établir le dossier loi sur l'eau (nécessaire pour tous travaux ayant un impact sur le milieu aquatique : eaux superficielles ou souterraines...).

CONSEILS MUNICIPAUX

Aménagement de 2 locaux polyvalents pour professionnels de santé / Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : Les élus à l'unanimité sollicitent une subvention au taux de 40 % dont 10 % de bonus développement durable au titre du maintien de services au public en milieu rural pour cet aménagement dans les locaux de l'ancienne trésorerie, estimé par la cellule d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO) du Conseil général, à 65 100 € HT. Sont également sollicités le Ministère de l'Intérieur, ainsi que tout autre financeur potentiel.

Programme de voirie 2012 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature par le Maire, avant le vote du budget, du marché correspondant dans la limite de 139 104,80 € (travaux, maîtrise d'œuvre et imprévus) (la délégation au Maire s'appliquant « lorsque les crédits sont inscrits au budget ») et sollicité l'octroi d'une subvention du conseil général de 14 100 € (plafond de 20 % annuel de la dotation quinquennale). **Tranche ferme de la consultation** : Renforcements : la Barbaud, Lafage, CR Malpouge, Fronsergues, CR de laval, Guillerin
Options suivant résultat de l'ouverture des plis : Renforcements : Clamoudeix, la Bataillère

Donation du bâtiment « Le Français », Place de l'Eglise : Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, refuse cette donation, et charge le Maire de poursuivre la procédure engagée pour sa sécurisation. **SCRUTIN PUBLIC / VOTE : CONTRE** : Mme CHASSAING, M. GOUYON, Mmes MASSON, ROUDEIX, M. VINZANT, Mmes JOANEL, DALLET, M. CHAVASTELON, Melle BAZIRET, MM. METADIER (pouvoir à Mme CHASSAING), CHAMBOUX (pouvoir à Mme JOANEL), Mme MAZAUD (pouvoir à Mme ROUDEIX). **POUR** : M. MARLEIX **ABSTENTION** : MM. LOGE, VEYRES (pouvoir à M. LOGE).

Régularisation terrain le Puy Chabanier : Le conseil municipal, à l'unanimité, suite au défrichement de la parcelle cadastrée section D n°965, réalisé pour compenser pour le locataire fermier la perte de surface occasionnée notamment par la vente de terrain à l'EHPAD pour établir une bâche incendie, a approuvé, l'acquisition de 6744 m² défrichés par erreur sur la parcelle n°966 située à côté au prix de 0.07 € le m², (prix d'acquisition de la parcelle n°965).

Permis de construire au Puy Chabrier / Exception à la règle de la constructibilité limitée : Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de déroger à l'article L 111-1-2 du code de l'urbanisme (construction limitée aux parties actuellement urbanisées afin de lutter contre la dispersion des bâtiments notamment en zone rurale) pour les communes non dotées d'un POS (plan d'occupation des sols), ceci pour le permis de construire n°01926111H0008 pour une maison d'habitation, considérant les garanties et caractéristiques du projet : sauvegarde des paysages, pas de surcroît de dépenses publiques (engagements du pétitionnaire de prise en charge des réseaux), intérêt d'accueillir une nouvelle famille, panneaux photovoltaïques du projet ne pouvant pour des raisons d'expositions être envisagé dans les limites de constructibilité réglementaire.

Motion relative au soutien des établissements des Pupilles de l'Enseignement Public 19 : Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient l'action des représentants des personnels pour le maintien de postes Education Nationale au sein des centres médico-psycho-pédagogiques, services d'éducation spéciale et de soins à domicile, et instituts médico-éducatifs.

A F F A I R E S D I V E R S E S

Rénovation de la salle polyvalente / Maîtrise d'œuvre, contrôle technique et travaux : Le Conseil Municipal, a retenu la proposition du bureau d'étude ACTIF- 63500 ISSOIRE pour un montant de 9 900 € HT, et autorisé le Maire à signer (avant le vote du budget) les marchés de travaux et de contrôle technique.

Médiathèque Intercommunale Haute-Corrèze / Convention de participation aux abonnements

Le conseil municipal, à la majorité, ne souhaite pas prendre en charge 75 % de l'abonnement des adultes, étudiants, chômeurs et allocataires du RSA et 100 % de l'abonnement des enfants de moins 18 ans, de Sornac.

SCRUTIN PUBLIC / VOTE : CONTRE : M. LOGE, Mme CHASSAING, M. GOUYON, Mmes MASSON, ROUDEIX, M. VINZANT, Mmes JOANEL, MM. MARLEIX, CHAVASTELON, Melle BAZIRET, MM. METADIER (pouvoir à Mme CHASSAING), VEYRES (pouvoir à M. LOGE), CHAMBOUX (pouvoir à Mme JOANEL), Mme MAZAUD (pouvoir à Mme ROUDEIX). **POUR** : Mme DALLET

Programme « Ecoles numériques rurales » 2012 : Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de GEFISCOPE-19200 USSEL de 4 550 euros HT pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif, et sollicite l'octroi de subventions à hauteur de 50 % par l'Etat et 30% par le Conseil général, avec une aide plafonnée à 2800 €.

Gîtes communaux/ Recrutement d'un agent occasionnel suite à indisponibilité de l'agent non titulaire de remplacement : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce recrutement à temps non

CONSEILS MUNICIPAUX

complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaire, du 20/02 au 10/03/12 inclus, (délégation au Maire prévue pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles)

SEANCE DU 13 AVRIL 2012 A 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, M.M. GOUYON, METADIER, Mmes MASSON, ROUDEIX, M. VINZANT, Mmes JOANEL, DALLET, MM. MARLEIX, CHAMBOUX, Mme MAZAUD, Melle BAZIRET.
EXCUSÉS : MM. VEYRES (pouvoir à Mme CHASSAING), CHAVASTELON (pouvoir à Mme DALLET)

Approbation des comptes de gestion 2011 : Le compte de gestion retraçant l'ensemble des opérations du 01/01/11 au 31/12/11 et confectionné par le comptable de la commune chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2011 : *Extrait de l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales : Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.*

1) BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		161 415,01	345 230,56		345 230,56	161 415,01
Opérations de l'exercice	628 254,98	941 718,52	389 173,02	535 739,97	1 017 428,00	1 477 458,49
TOTAUX	628 254,98	1 103 133,53	734 403,58	535 739,97	1 362 658,56	1 638 873,50
Résultats de clôture		474 878,55	198 663,61			276 214,94
Restes à réaliser			173 686,84	360 257,26	173686,84	360 257,26
TOTAUX CUMULES	628 254,98	1 103 133,53	908 090,42	895 997,23	1 536 345,40	1 999 130,76
RESULTATS DEFINITIFS		474 878,55	12 093,19			462 785,36

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	474 878,55
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (941 718.52 - 628 254.98)	313 463,54
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	161 415,01
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-198 663,61
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (535 739.97 - 389 173.02)	146 566,95
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-345 230,56
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (360 257.26 - 173 686.84)	186 570,42
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-12 093,19
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	12 093,19
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	462 785,36

2) CAISSE DES ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 301,62		116,72		2 418,34.
Opérations de l'exercice		1 374,22				1 374,22
TOTAUX		3 675,84		116,72		3 792,56
Résultats de clôture		3 675,84		116,72		3 792,56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 675,84		116,72		3 792,56
RESULTATS DEFINITIFS		3 675,84		116,72		3 792,56

Budget annexe « Lotissement du pré au rocher » / Réforme de la TVA immobilière / Vente des lots n°4, 5 et 6 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la précision du prix de vente du lot n°4 au regard de la TVA suite à la réforme du 11 mars 2010 soumettant d'office à la tva les aménagements de lotissement notamment, (suppression de la faculté de choix pour la collectivité) et chargé le Maire d'exercer les droits à déduction (récupération permise par la réforme) de la tva acquittée pour les dépenses d'aménagement des lots concernés.

CONSEILS MUNICIPAUX

3) LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		63,19	12 034,67		12 034,67	63,19
Opérations de l'exercice	1 420,96	1 120,96	12 690,56	12 034,67	14 111,52	13 155,63
TOTAUX	1 420,96	1 184,15	24 725,23	12 034,67	26 146,19	13 218,82
Résultats de clôture	236,81		12 690,56		12 927,37	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 420,96	1 184,15	24 725,23	12 034,67	26 146,19	13 218,82
RESULTATS DEFINITIFS	236,81		12 690,56		12 927,37	

AFFECTATION DU RESULTAT : Pas d'affectation d'un excédent de fonctionnement possible, donc report au Budget 2012 des déficits de fonctionnement et d'investissement due au retard d'encaissement du produit de la vente des 3 derniers lots (à intervenir en 2013).

4) STATION-SERVICE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	17 010,55				17 010,55	
Opérations de l'exercice	589 290,43	636 299,61	61 950,27	1 000,00	651 240,70	637 299,61
TOTAUX	606 300,98	636 299,61	61 950,27	1 000,00	668 251,25	637 299,61
Résultats de clôture		29 998,63	60 950,27		30 951,64	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	606 300,98	636 299,61	61 950,27	1 000,00	668 251,25	637 299,61
RESULTATS DEFINITIFS		29 998,63	60 950,27		30 951,64	

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat d'exploitation à affecter **C = A + B**

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (636 299,61 - 589 290,43)

29 998,63

Déficit d'exploitation reporté (B = FD 002)

47 009,18

-17 010,55

Solde d'exécution de la section d'investissement **F = D + E**

-60 950,27

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 000,00 - 61 950,27)

-60 950,27

Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)

Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

-60 950,27

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)

29 998,63

Le déficit du compte administratif de la station-service s'explique par la présence au 31/12/2011, d'un stock de 42 173 litres présent dans les cuves, payé et dont les recettes restent à percevoir.

5) POMPES FUNEBRES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 416,67
Opérations de l'exercice	1 457,27	2 032,50
TOTAUX	1 457,27	4 449,17
Résultats de clôture		2 991,90
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	1 457,27	4 449,17
RESULTATS DEFINITIFS		2 991,90

6) C.C.A.S

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 369,21
Opérations de l'exercice		122,32
TOTAUX		2 491,53
Résultats de clôture		2 491,53
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES		2 491,53
RESULTATS DEFINITIFS		2 491,53

7) EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		176 311,99		61 246,90		237 558,89
Opérations de l'exercice	167 206,76	211 401,80	170 692,67	93 641,26	337 899,43	305 043,06
TOTAUX	167 206,76	387 713,79	170 692,67	154 888,16	337 899,43	542 601,95

CONSEILS MUNICIPAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats de clôture		220 507,03	15 804,51			204 702,52
Restes à réaliser			113 848,10	152 223,26	113 848,10	152 223,26
TOTAUX CUMULES	167 206,76	387 713,79	284 540,77	307 111,42	451 747,53	694 825,21
RESULTATS DEFINITIFS		220 507,03		22 570,65		243 077,68

⇒ **VOTE** : Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés : **13 POUR** dont 1 pouvoir de M. VEYRES
1 ABSTENTION (pouvoir de M. CHAVASTELON).
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Budget principal :

Fonctionnement : 1 359 945,49 €
 (pour mémoire BP 2011 1 063 648,91 €)
 Investissement : 1 417 743,76€
 (pour mémoire BP 2011 1 365 553,13 €)

TOTAL DU BUDGET : 2 777 689,25 €
 (pour mémoire BP 2011 2 429 202,04 €)

PROJETS NOUVELLEMENT INSCRITS EN 2012 Ecole numérique rurale (tableau blanc interactif) / Acquisition camion / Programme de voirie 2012 / Circuits de chauffage ancienne mairie (pour individualisation des charges) / Accès de secours terrain de moto / Gîtes carrelage ventilation / Portail école / Création WC publics / Régularisation terrain Puy Chabanier / Acquisition impasse des Bessades et Route des Bouyges (acte notarié de donation car voies appartenant à un particulier) / Accessibilité de la poste

Des données concernant l'endettement ...



ENCOURS DE LA DETTE (endettement) PAR HABITANT

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice 2010	population légale 2008 INSEE entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2011 soit 825 habitants	population légale 2009 INSEE entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2012 soit 838 habitants
communes de 500 à 2 000 hab - appartenant à un groupement fiscalisé (TPU) données année 2010 Budget principal seul dernières données publiées source : http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/moy_BPS.asp	SORNAC encours de la dette au 31/12/2011 Données CA 2011 BUDGET PRINCIPAL SEUL	SORNAC encours de la dette prévisionnel au 31/12/2012 Données BP 2012 BUDGET PRINCIPAL SEUL
587 €	546,57 €	443,22 €

Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la 2^{ème} année consécutive :

Approuvés à l'unanimité comme suit les taux 2012 :

TAXE D' HABITATION	6.62
TAXE FONCIERE (BATI)	15.74
TAXE FONCIERE (NON BATI)	94.10

Ratio complémentaire : PRODUIT DES 3 TAXES / POTENTIEL FISCAL 3 TAXES

Indicateur de pression fiscale sur les ménages, égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).

communes de 500 à 2 000 hab données année 2010 : source : dgcl.interieur.gouv.fr Publication: "Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2010"		
Communes appartenant dans toute la métropole à une communauté de communes à FPU (fiscalité professionnelle unique)	Limousin	Sornac : 176 632/241 418 € (données 2011)
73.8 %	76.5 %	73.16 %

Budget de l'eau et de l'assainissement

Fonctionnement : 379 167,63 €
 (pour mémoire BP 2011 373 092,41 €)
 Investissement : 423 943,54 €
 (pour mémoire BP 2011 510 084,87 €)

TOTAL DU BUDGET : 803 111,17 €
 (pour mémoire BP 2011 883 177,28 €)

CONSEILS MUNICIPAUX

PROJETS NOUVELLEMENT INSCRITS EN 2012 : Désinfection réservoir Malpouge / Réfection réseau d'assainissement Bourg vers RD 21

Budget Station-service

Fonctionnement : 701 727.50 €
(pour mémoire BP 2011 514 214.98 €)
Investissement : 115 446.42 €
(pour mémoire BP 2011 25 575 €)
ADOPTE A L'UNANIMITE

TOTAL DU BUDGET : 817 173.92 €
(pour mémoire BP 2011 539 789.98€)

Station-service / Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe 2012 : Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé à titre dérogatoire (comptabilité M4) le versement d'une subvention sur l'exercice 2012 de 38 199.35 € considérant le stock de carburant présent dans les cuves au 31/12/11, et la perception en décalage du produit des ventes par rapport au paiement des livraisons. *L'absence de participation du budget de la commune impliquerait une hausse excessive des prix pour respecter les principes d'équilibre et de sincérité du budget.*

Station-service / Amortissement : Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, considérant le bilan financier hors taxes de l'opération, soit un autofinancement de 153 505.38 €, les charges annuelles et la marge dégagée sur la base de 15 approvisionnements par an a approuvé l'amortissement linéaire de cette immobilisation à raison de 3000 €/an durant 52 ans.

Budget lotissement

Fonctionnement : 27 275.70 €
(pour mémoire BP 2011 18 456,08 €)
Investissement : 26 309.53 €
(pour mémoire BP2011 29 069.79€)
ADOPTE A L'UNANIMITE

TOTAL DU BUDGET : 53 585.23 €
(pour mémoire BP 2011 47 525,87 €)

Budget Pompes Funèbres

Fonctionnement : 4 277.15€
(pour mémoire BP 2011 3 216,67 €)
ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget caisse des écoles

Fonctionnement : 3 775.84 €
(pour mémoire BP 2011 2 301,62€)
Investissement : 150 €
(pour mémoire BP 2011 150 €)
ADOPTE A L'UNANIMITE

TOTAL DU BUDGET : 3 925.84 €
(pour mémoire BP 2011 2 451,62 €)

Budget CCAS

Fonctionnement : 2 491.53 €
(pour mémoire BP 2011 2 369.21 €)
ADOPTE A L'UNANIMITE

Création du budget annexe « Terrains à bâtir aux Bouyges » : Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés pour retracer l'intégralité des dépenses et recettes indispensables à la viabilisation des terrains afin d'en établir le coût final.

Budget Terrains à bâtir aux Bouyges (phase étude)

Fonctionnement : 28 049.31 €
Investissement : 28 049.31 €
ADOPTE A L'UNANIMITE

TOTAL DU BUDGET : 56 098.62 €

⇒ **Vote** : Nombre de suffrages exprimés : 14 dont 2 pouvoirs (pouvoirs de M. VEYRES et Mme JOANEL) 1 abstention (pouvoir de M. CHAVASTELON)

Budget annexe « Terrains à bâtir aux Bouyges » / Transfert du terrain figurant à l'actif de la commune : Le conseil municipal, a approuvé les écritures de transfert entre le budget principal et le budget annexe de la valeur vénale du terrain à aménager (*communal depuis 1999*) afin qu'elle entre dans le calcul du prix de revient des terrains aménagés.

Desserte du massif forestier de Tafaleschas : Le conseil municipal, à la majorité, a approuvé la réalisation par un géomètre du levé des tracés où les accords de principe d'abandons de terrains ont été recueillis et sollicite le Syndicat de la Diège afin d'établir un devis estimatif détaillé des travaux, préalable au dépôt d'un dossier de subvention. **SCRUTIN PUBLIC POUR** : M. LOGE, Mme CHASSAING, M.M. GOUYON, METADIER, VINZANT, Mme JOANEL, M. MARLEIX, Mme MAZAUD, Melle BAZIRET. M. VEYRES (pouvoir à Mme CHASSAING) **CONTRE** : Mmes MASSON, ROUDEIX, DALLET, MM. CHAMBOUX, CHAVASTELON (pouvoir à Mme DALLET)

Bibliothèque relais / Subvention du Conseil général pour la constitution des collections : Les élus sollicitent, le versement au titre de la 2^{nde} et dernière année d'une aide de 500 € pour répondre à l'engagement d'inscrire au budget une ligne d'achat de documents correspondant à 0,50 € par an et par habitant (*population légale 2009 INSEE au 1^{er} janvier 2012 : 838 habitants*).

NOS SERVICES

Maison du Département de Sornac - 1 rue de la République

Les rencontres avec les partenaires

Sur rendez-vous uniquement :

Adil (information sur le logement : locataires et propriétaires)

Retina France (malvoyants)

Point d'accès au droit (information gratuite sur vos droits et devoirs)

Relais Emploi Service Usuel.

Chaque Jeudi
PERCEPTION
9h00-12h00
et 13h30-16h00

Les Permanences
Mensuelles
Adapac
Mission Locale

Chaque Mardi Après-midi
ASSISTANTE SOCIALE
13h30 - 16h00

A l'année
Instance de Coordination
de l'Animation
(Personnes âgées et handicapées)

A l'année
Office de Tourisme

Un espace multimédia vous permet, après inscription, de consulter gratuitement internet. Vous avez également accès à un traitement de texte et un tableur pour la mise en page de vos documents. Une impression est possible dans la limite de 20 pages (au delà de cette limite, l'usager devra fournir du papier).

Des salles de réunion sont à disposition pour faciliter les échanges économiques, associatifs et culturels. Pour une réservation, adressez-vous à l'animatrice du site.

Service photocopie/fax : il est possible de faire photocopier des **documents administratifs uniquement** et d'envoyer des fax - service gratuit dans la limite de 10 exemplaires (au delà de ce nombre, l'agent d'accueil demandera à l'usager de fournir du papier).

Pour toutes démarches concernant les services du département, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Caroline MALAQUIS – Tél 05.55.96.96.00

INSTANCE DE GERONTOLOGIE ET DE L'AUTONOMIE



L'instance de Coordination de l'Autonomie du canton de Sornac proposera un **atelier esthétique**.

Il se déroulera une fois par mois de septembre à décembre 2012 à la maison du département de Sornac, animé par une esthéticienne, Sandrine CHAVEROCHE.

Il comporte divers soins du visage et/ou des soins des mains.
Tarif : 7 € la séance. (6 à 7 personnes par séance).

Contact et inscription : Isabelle GUEROUAF au 05 55 96 95 95.

BAVARD'ÂGE

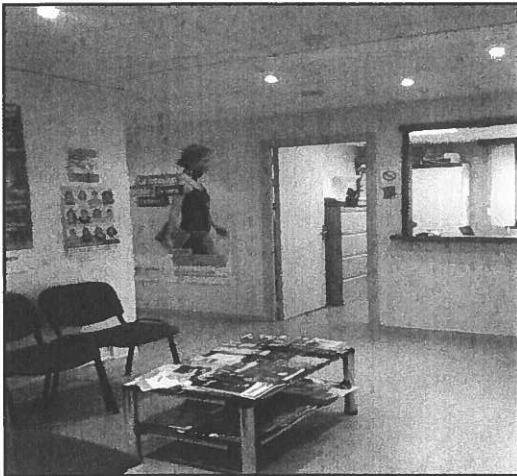
L'instance de coordination de l'autonomie recherche un bénévole pour effectuer des visites de convivialité sur la commune de SORNAC, dans le cadre de son action « bavard' âge ».

Pour rappel, cette action consiste à mettre en relation un bénévole formé avec une personne âgée inscrite afin qu'il puisse lui rendre visite deux fois par mois.



NOS SERVICES

LA MISSION LOCALE



Les Missions Locales accompagnent les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Elles assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des difficultés qu'ils rencontrent (emploi, formation, santé, logement, mobilité, difficultés financières, ...)

Elles accordent une attention particulière aux jeunes les plus éloignés de l'emploi mais s'adressent aussi aux jeunes qualifiés. La Mission locale de l'arrondissement d'Ussel tient des permanences délocalisées dans chaque chef-lieu de canton.

A Sornac, les permanences ont lieu 1 fois par mois à la Maison du Département et sont assurées par Mme Nathalie LEGROS. Il est impératif de prendre rendez-vous en téléphonant au 05.55.96.27.69 avant de se rendre à ces permanences.

Les jeunes peuvent être aidés dans différents domaines .

- **ORIENTATION**, avec plusieurs actions : Le Pass projet (stage rémunéré de 3 mois, animé par un prestataire ayant pour but de déterminer ou de vérifier un projet professionnel), Parcours découvertes, divers modules d'orientation (prestations gratuites mais non rémunérées dont l'objectif est d'aider le jeune à définir son projet professionnel), le SAS (stage rémunéré de 3 mois animé par la mission locale dont le but est de remobiliser les jeunes sur un projet)

- **EMPLOI**, avec l'atelier de Recherche d'emploi (Les jeunes bénéficient d'un ensemble d'outils mis à leur disposition : consultations des offres, accès Internet, téléphone, d'une aide à la rédaction de CV ou de lettres de motivation, d'une préparation à l'entretien d'embauche (avec simulation) et aux tests psychotechniques.

- **SANTE-SOCIAL**, en proposant des ateliers sur les thèmes du logement, de la santé, du budget. Le conseiller aide à l'élaboration de dossiers relatifs aux demandes d'aides au logement, de demande d'ouverture de droits à la sécurité sociale et à la CMU, etc.

- **AIDE FINANCIERE**, en ayant recours à différents dispositifs existants (Fond d'aide aux jeunes – Associations caritatives avec des aides de 1ère urgence alimentaire/hygiène/énergie, transport...), aide au Permis selon certains critères.

- **MOBILITE** : Prêt de cyclomoteurs pour se rendre sur un lieu de stage ou sur un emploi.



22 rue de la Civadière – 19200 USSEL (0555962769)

NOS SERVICES INTER COMMUNAUX

Service enfance jeunesse de la communauté de communes

Les Accueils de Loisirs

Les Accueils de Loisirs de Sornac et La Courtine seront ouverts du 02 juillet au 10 Août de 7h45 à 18h15 tous les jours.

Nous vous proposons un Accueil de Loisirs chaleureux grâce à des effectifs raisonnables: (Jusqu'à 16 enfants par jour à La Courtine et 20 enfants sur Sornac), ce qui permet de créer une relation de confiance avec les animateurs et les enfants et de pouvoir donner suite aux attentes de chacun.

Présentation de l'équipe d'animation durant les vacances d'été :

Cécile BAYLE (directrice) à Sornac.

Kévin MORIN (directeur) à la Courtine.

Les animateurs seront connus dès les recrutements terminés.

Cet été encore un programme chargé en surprises et rebondissements avec 5 thèmes communs à tous les accueils, qui vont faire voyager les enfants :

Du 9 au 13 juillet : « Prépare ta valise »

Du 16 au 20 juillet : « Voyage dans l'espace »

Du 23 au 27 juillet : « Voyage dans le micro-cosmos »

Du 30 juillet au 3 août : « Voyage dans le temps »

Du 6 au 10 août : « Voyage au centre de la terre ». Pour les 6-11 ans, un mini-camp près des volcans d'Auvergne aura lieu du 7 au 10 août (randonnée, escalade, baignade...) et les 5-6 ans pourront les rejoindre pour une nuitée dont la date n'est pas encore fixée.

Autour de ces thèmes beaucoup de temps libres seront aménagés afin de permettre aux enfants de rester acteurs de leurs vacances et de faire des activités, jeux... selon leurs choix. Des temps de baignade seront également organisés régulièrement selon la météo.



La Micro-crèche « l'Amusette » : impasse de Nogande – Bat D – 1^{er} étage

L'équipe qui accueille vos enfants se compose de 4 auxiliaires permanentes : Véronique COMBIER, Estelle LEGROS, Stéphanie VAYSSIER, Guileyne MEYLEUX et d'une auxiliaire remplaçante : Aurélie DECHAMP.

La micro-crèche est ouverte de 8h à 17h30 les lundis et vendredis et de 8h à 18h du mardi au jeudi.

Une journée type à la micro-crèche :

Accueil des enfants et jeux libres jusqu'à environ 9h30

9h30 : sieste des plus petits / collation si nécessaire pour les plus grands ayant déjeuné tôt (fruit)

De 10h à 11h : jeux, activités avec les enfants qui ne dorment pas

11h30 : préparation au repas (toilettes, lavage de mains)

Repas jusqu'à 12h15 environ (les plus petits mangent en premier pendant que les grands participent au rangement de leurs activités et se préparent à manger à leur tour).

Temps calme jusqu'à 12h45 environ : lecture, musique douce...

A 12h45 préparation à la sieste (changes)

13h à 15h-15h30 : sieste et réveils (à chacun son rythme)

16h : goûter (compote et yaourt ou biberon pour les petits et ajout d'un gâteau pour les plus grands en fonction du menu du midi)

Jeux libres jusqu'aux départs

NOS SERVICES INTER COMMUNAUX

Service enfance jeunesse de la communauté de communes (suite)

En fonction de la météo, les enfants peuvent profiter d'un espace clos extérieur avec cabanes, vélo, bac à sable, toboggan... Des promenades en extérieur sont aussi organisées lorsque les effectifs et le temps le permettent.

Tarifs :

Nombre d'heures/mois	Coût horaire 2012
inférieur ou égal à 100 h	8,00
101h à 120h	7,40
121h à 150h	6,90
A partir de 151h	6,40

Attention : les aides de la CAF ou de la MSA sont déduites de ces tarifs directement sur la facture. Prendre contact avec votre caisse d'allocataire pour connaître vos droits dans le cadre d'une micro-crèche.

Pour exemple : Une famille dont l'enfant fréquente la micro-crèche 151h par mois aura une facture de 966,40€. En fonction de ses revenus et sa situation (emploi à temps plein ou congé parental, nombre d'enfants à charge...), la famille pourra toucher entre 279,75€ et 827,87€ de sa caisse d'allocataire (Complément libre choix mode de garde). Cette somme sera versée directement à la communauté de commune et donc déduite directement sur sa facture tous les mois, la famille n'aura donc pas à en faire l'avance.

Info pour cet été : La micro- crèche sera fermée cet été du lundi 13 au lundi 27 Août inclus.

Service Baby-sitting et petites annonces

L'Espace Jeunes Point Info jeunesse de Sornac propose un service baby-sitting et petites annonces.

Les jeunes qui souhaitent proposer leurs services (baby-sitting, garde d'animaux, entretien des jardins, cours de soutien, ménage...) peuvent s'inscrire gratuitement au PIJ et déposer leurs annonces.

Toute personne peut ensuite recevoir les annonces déposées (listing de baby-sitters, propositions de services...) en s'inscrivant gratuitement auprès du PIJ. Les services proposés seront également consultables sur notre site Internet (en cours de préparation).

Espace Jeunes – PIJ de Sornac

L'espace jeunes de Sornac sera ouvert cet été les lundis et mardis de 14h00 à 19h30 du 9 juillet au 10 août et les sorties ados seront proposées tous les vendredis.

Un tournoi de foot inter-espaces jeunes aura lieu à l'espace 1000 sources de Bugeat le mardi 24 juillet.

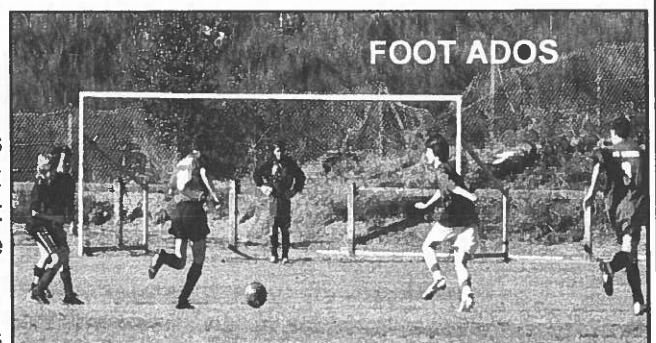
Le PIJ de Sornac recherche des baby-sitters et vous propose de communiquer toutes vos offres services aux personnes à la recherche de petits coups de main pendant l'été (garde d'animaux, entretien des jardins, cours de soutien, ménage...)

Pour toute information ou inscription à l'un des services Enfance-Jeunesse, contacter Mélanie FLAMENT :

Permanence en période scolaire tous les vendredis de 17h30 à 19h30 à la mairie de Sornac (bureau au premier étage en passant par la cour de la maison du département)

Par téléphone au 05.55.95.08.13

Par mail melanie.flament@millevachesaucoeur.com



LA GENDARMERIE

LES NUISANCES SONORES

Avec l'arrivée des beaux jours, de nombreux appels sont reçus par les gendarmes de la communauté de Brigades de MEYMAC en ce qui concerne les Nuisances Sonores. Il était donc de notre ressort de vous informer de la législation en vigueur, de vos droits et devoirs en la matière.

Diurne ou nocturne, c'est du tapage !

A n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, tout bruit susceptible de «porter atteinte à la tranquillité, ou à la santé, du fait de sa durée, de sa répétition ou de son intensité» est considéré comme abusif. Et son auteur peut écopier d'une contravention de 3e classe (450 €) et, éventuellement de la confiscation de «la chose ayant servi à commettre l'infraction» (tondeuse, radio, chien...). Aucun texte ne définissant la limite entre trouble normal et anormal, ce sont les juges qui apprécient la nuisance au cas par cas et sanctionnent d'une contravention. A noter que, pour les activités de jardinage et de bricolage, des arrêtés municipaux et préfectoraux fixent des règles beaucoup plus précises. Pour les connaître, renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture.

IL Y A BEAUCOUP D'IDÉES REÇUES SUR LE BRUIT

* **La première est celle des 22 heures.** Elle n'a aucune valeur juridique. On n'a pas plus le droit d'importuner son voisin le jour que la nuit .

* **La seconde est celle qui consiste à dire qu'on peut donner une soirée chez soi si l'on prévient la gendarmerie ou si on organise une soirée seulement une fois par mois.** Cela ne suffira pas à éviter les plaintes des voisins. Si l'un d'entre eux se plaint, le fauteur aura tort devant la loi.

* **Et pour ceux qui croient qu'il est normal de laisser son chien aboyer ses 80 décibels (à 118),** les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter toute gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif «dissuadant les animaux de faire du bruit de façon répétée et intempestive».

1-Les bruits de comportement

Les bruits désinvoltes ou agressifs pouvant provenir de chaînes hi-fi, d'abolements, d'appareils électroménagers, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards sont considérés comme des bruits de comportement.

*Cris d'animaux

*Appareils de diffusion du son et de la musique,

*Outils de bricolage et de jardinage,

*Appareils électroménagers,

*Jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,

*Utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique,

*Pétards et feux d'artifice,

*Activités occasionnelles, fêtes familiales, ou travaux de réparation,

*Certains équipements fixes comme les ventilateurs, les climatiseurs, les pompes à chaleur, les équipements de piscines familiales.



Ces textes sont extraits de la plaquette

" **LE MAIRE FACE AU BRUIT** "

publiée conjointement par le Ministère de l'Environnement et le Conseil National du Bruit.

2-Les bruits d'activités

Ce sont les bruits générés par des activités provenant par exemple d'ateliers artisanaux, de commerces, d'industries non soumises à la Législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, d'activités du secteur tertiaire, de manifestations culturelles ou sportives

*Activités du secteur tertiaire,

*Ateliers artisanaux,

*Manifestations culturelles et de loisirs (concerts, cinémas, théâtres, expositions),

*Compétitions sportives pédestres, à vélo, à voile,

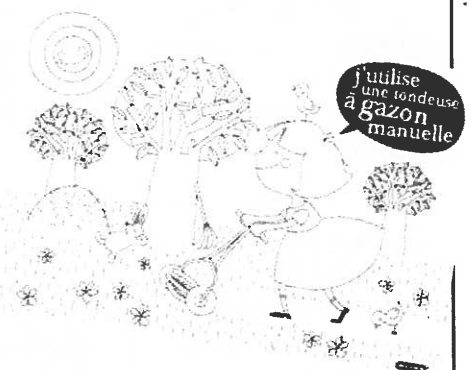
*Petits commerces et ateliers artisanaux ou industriels non classés,

*Sports et loisirs de plein air.

(circulaire du 27 février 1996)

3-Les bruits de chantiers

Les chantiers sont, par nature, une activité bruyante. En fonction des travaux, des contraintes et de l'environnement du site, chaque chantier est particulier.



j'utilise
une tondeuse
à gazon
manuelle

LA GENDARMERIE (suite)

SI VOUS ÊTES VICTIMES DE NUISANCES SONORES

3 démarches s'offrent graduellement à vous

1. Première démarche : L'accord amiable.

Vous rencontrez la personne responsable du bruit (maître du chien, parents des enfants, détenteur de l'instrument). Expliquez lui calmement les troubles que son attitude vous causent. Puis réfléchissez ensemble à une solution conservant les intérêts de tout un chacun.

NB : Peut-être ne s'en rend-il pas compte ?

2. Deuxième démarche : L'intervention d'un tiers.

Faites intervenir une personne neutre qui puisse en toute objectivité appuyer votre problème et prendre un rôle d'arbitre ou médiateur si la communication entre vous et votre voisin n'est pas évidente. Cette personne peut être un autre voisin, le concierge de l'immeuble, et a fortiori le syndic de copropriété.

Si vous n'en trouvez pas, écrivez à votre voisin une lettre dûment datée et signée dont vous garderez la photocopie pour lui exposer les faits et lui rappeler ses obligations et/ou les engagements qu'il avait pris à votre égard.

3. Troisième démarche : L'intervention d'un conciliateur de justice.

Bénévole, il est nommé par le premier Président de la Cour d'appel. Son rôle est de faciliter le règlement à l'amiable de conflits entre personnes physiques et morales, et plus particulièrement, entre propriétaires/locataires, ou locataires entre eux.

ATTENTION ! Le conciliateur de justice ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties (votre voisin et vous) !

4. Quatrième démarche : L'intervention de la gendarmerie ou de la police.

Appelez la Gendarmerie (17) afin qu'ils se rendent sur place au plus vite. Les gendarmes dresseront un procès verbal pour constater la nuisance que vous subissez et qui constituera une preuve en cas de récidive, si vous souhaitez aller plus loin dans la procédure.

5. Cinquième démarche : Le recours en justice.

Si malgré toutes les démarches précédentes, la nuisance persiste toujours en connaissance de cause, vous avez deux possibilités :

- Engager une action devant la juridiction civile devant le Tribunal d'Instance du domicile du défendeur (à fortiori, le votre également puisqu'il est votre voisin). Si vous obtenez gain de cause, il sera ordonné une cessation immédiate du trouble occasionné, ainsi qu'un dédommagement au prorata de votre préjudice.
- Poursuivre pénalement le responsable de la nuisance devant le Tribunal de police. Si sa responsabilité est prouvée, il devra s'acquitter de l'amende encourue.
- Vous pouvez également exercer ces deux actions en une seule et même audience, en engageant une action pénale tout en vous constituant partie civile.

QUOI QU'IL EN SOIT : Si vous décidez d'engager la 5ème démarche, vous nécessitez le conseil d'un avocat pour juger du bien fondé de votre plainte, et des diligences à effectuer au préalable pour mener à bien votre action.

Dispositions de l'Arrêté Préfectoral de la CORREZE concernant la lutte contre le bruit :

Propriétés privées :

Travaux de bricolage et de jardinage autorisés :

JOURS OUVRABLES : 08h30-12h00 et 14h30-19h30

SAMEDIS : 09h00-12h00 et 15h00-19h00

DIMANCHES & JOURS FÉRIÉS : 10h00-12h00

Chantiers :

Tous les travaux bruyants sont interdits

- Tous les jours de la semaine de 20h00 à 6h30

- Toute la journée des dimanches et jours fériés, exceptées les interventions d'utilité publique.

Pour nous joindre, n'hésitez pas à composer le 17.

Le service de permanence de la Gendarmerie est toujours assuré jour et nuit. Vous aurez toujours un interlocuteur au téléphone ou au portier interphone à l'entrée de la brigade.

Pour conclure, je me permets de rappeler que je me tiens à la disposition des Présidents d'Associations, de Club, ou des Responsables de Services, qui souhaiteraient mettre en place des réunions d'information notamment en matière de sécurité publique et de sécurité routière.



NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION LES DOIGTS D'OR

Le **couscous** du mois de mars s'est déroulé dans une très bonne ambiance. 145 convives se sont retrouvés pour ce repas dansant organisé au profit des résidents de l'EHPAD.

Madame la Présidente, ainsi que tous les bénévoles et organisateurs de cette manifestation remercient chaleureusement tous les commerçants qui ont contribué à sa réussite par leurs nombreux dons de lots.



La prochaine manifestation sera la kermesse qui se déroulera dans les locaux de l'EHPAD, le dimanche 1er juillet.

A partir de 14h00, jeux et animations, «**La Fiesta du Monde**» assurera l'animation folklorique durant cette après-midi, pâtisseries, grande loterie. Vente d'objets et de créations diverses, réalisés par les résidents et bénévoles de l'association.



LIRE A SORNAC

La Quinzaine Culturelle se déroulera du **Samedi 28 juillet** au **samedi 11 août 2012**.

L'inauguration aura lieu le **samedi 28 juillet**, à partir de 15h00 en présence de **Claude Michelet**, auteur corrézien, ainsi que madame **Michelet** qui présentera ses livres consacrés à la cuisine du terroir.



Tout au long de la quinzaine

- * **Exposition** «Marcel Treich Laplène, du Limousin à la Côte d'Ivoire» Atypique parcours que celui de Marcel Treich Laplène, né à Ussel et mort en Côte d'Ivoire à l'âge de 29 ans.
- * Peintures, sculptures, vitraux - stand de livres.

Lundi 30 juillet à 15h00, conférence animée par **Pierre Arnaud Drouvin** archiviste à la Mairie d'Ussel, «Marcel Treich Laplène, du Limousin à la Côte d'Ivoire».

Mardi 31 juillet à 15h00, conférence-débat «la Vie des Insectes», projection d'un documentaire sur la vie des abeilles animé par **André Sandelli**.

Jeudi 2 août à 15h00, causerie-débat «De la Berberie à l'Algérie», animée par **Hugues Bourdain**.

Samedi 4 août à 21h00, concert de musique classique en l'église de Sornac, par la concertiste **Cécile Muller**, pianiste internationale qui interprètera des œuvres de Couperin, Schubert, Schumann, Debussy, Liszt et Chopin.

Mardi 7 août à 15h00, causerie-débat «l'Architecture Paysanne au 19ème siècle sur le Haut Plateau Limousin». Lecture de poèmes en occitan par Jean-Pierre Lacombe.

Jeudi 9 août à 15h00, Gabriel Chantelauze, auteur corrézien présentera son livre «Les Moissons de la Marquise»

Samedi 11 août à 15h00, dans le cadre de Vidéo/Danse, projection d'une création de **Michèle LAVEIX** " les bienfaits de la lune"



Un pot de l'amitié clôturera dans la convivialité la fin de la manifestation.

Heures d'ouverture : 10h-12h/15h-18h

Pour tous renseignements complémentaires : jh.lecadet@free.fr



NOS ASSOCIATIONS

BEL AIR LOISIRS

INAUGURATION OFFICIELLE DU DERNIER NE DES TERRAINS DE MOTOCROSS FRANÇAIS - SORNAC (19)



SUR LE TERRAIN : Geneviève Lalanne, Présidente d'Honneur a tenu à remercier tous les bénévoles pour leurs diverses prestations.

Le circuit a été inauguré samedi 12 mai 2012, en présence du Conseiller général Pierre Coutaud, du Maire de Sornac Jean-François Loge, des sponsors, des présidents d'associations des moto-clubs voisins, des membres du club, et d'un nombreux public.

A cette occasion, les élus ont félicité les responsables et les nombreux bénévoles pour l'importance et la qualité des travaux réalisés qui vont permettre la pratique du sport moto et quad tout terrain dans des conditions de sécurité optimales et dans un cadre naturel exceptionnel.

L'équipe dirigeante a quant à elle remercié chaleureusement ses sponsors et l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à l'aboutissement de cet ambitieux projet.

Cette inauguration a été suivie de démonstrations tout au long de la journée par des pilotes de premiers plans et emblématiques : Sébastien Arvis (champion de France enduro 2002/2010) et Mathieu Bellegueule (vice champion du Limousin 2011 moto-cross, catégorie junior) ainsi que par les pilotes du club.

Créée en 2010, l'Association Bel Air Loisirs est affiliée à l'UFOLEP, et forte aujourd'hui de 90 adhérents dont 46 pilotes de tous âges, elle compte de nombreux jeunes espoirs de la pratique motocross, le terrain étant depuis peu homologué par les instances de la fédération française de motocyclisme.

Le terrain de 1,5 km est constitué de sauts, virages et lacets à la fois techniques et spectaculaires.

Le motocross de Bel Air Loisirs fonctionnera en entente avec les motos clubs d'Eygurande et de Meymac.



Vous pourrez retrouver le calendrier ainsi que toutes les informations relatives au club sur le site :

<http://belairmoto.free.fr>

**Moto Club Bel Air Loisirs
6 Laval
19290 SORNAC**

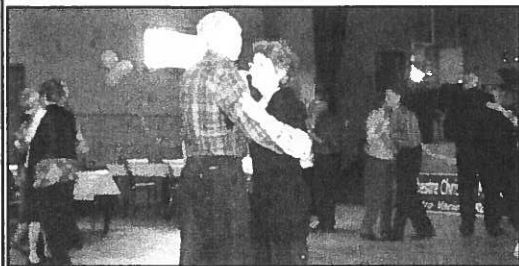
motobelair19@gmail.com



DEMONSTRATIONS

NOS ASSOCIATIONS

LE COMITE DES FÊTES



Au cours des 4 mois passés, le Comité des Fêtes a organisé un Thé dansant bien réussi de par l'ambiance sur la piste de danse avec l'orchestre Christine et Jean-Mi MERCIER qui a su donner le rythme... Merci à tous les participants venus des alentours pour souhaiter l'arrivée du printemps le dimanche 18 mars à la salle polyvalente dans un décor aux couleurs des jonquilles. Cidre, crêpes et pâtisseries ont permis aux danseurs de conserver leur dynamisme tout au long de l'après-midi. Enthousiastes de cette agréable journée,

tous attendent déjà, un prochain rendez-vous.

Le lundi de Pâques, la CHASSE aux OEUFs s'est passée sous le soleil qui, lui aussi, a su être généreux. Tous les enfants sont repartis leur panier bien garni, après plus d'une heure de recherche. Pendant ce temps, les parents ont eu le plaisir de se retrouver et d'apporter un peu d'animation sur la place de l'église.

Le 14 avril, concert en l'église de Sornac où 22 choristes ont interprété un répertoire de chansons populaires avec l'originalité d'être accompagnés au son de l'accordéon. Soirée appréciée et applaudie par une assemblée repartie des refrains plein la tête. Un verre de l'Amitié a clôturé cette manifestation. Bravo et merci à la CHORALE des Gorges de la Haute Dordogne pour cet agréable moment.



Rendez-vous 11h30. Le soleil était, lui aussi, de la sortie pour la représentation du Récital d'Opérettes à VIGEOIS. Deux heures de refrains : en 1ère partie, des extraits du chanteur de Mexico, du Prince de Madrid, de la Caravelle d'Or, du Pays du Sourire et Visa pour l'Amour... pour la seconde partie, hommages à Jean FERRAT et Charles TRENET avec les reprises d'un public enthousiaste.

L'après-midi s'est terminé par un goûter servi dans le car. 19 heures, retour à SORNAC avec d'anciennes mélodies à fredonner encore et toujours...

Manifestations prévues dans les mois prochains :

- * le 13 juillet, Repas Champêtre
- * le 5 août, Concours de Pétanque
- * les 18, 19 et 20 août Fête de la Saint-Roch
- * le 22 septembre, Repas d'Automne avec bal

Le 27 mai s'est déroulée la Foire Artisanale et vide grenier dans l'ensemble du bourg. La journée bien ensoleillée a permis aux visiteurs de découvrir les divers exposants artisanaux sur la place de la poste et les participants du



vide grenier rue de la République. L'association des Cabas de BEYNAT tenait un stand avec atelier sur le thème de la paille où l'on pouvait s'initier à la confection de son panier personnel. La pêche à la truite dans la fontaine a attiré de jeunes pêcheurs déjà bien avertis ! Une exposition de tracteurs et matériels agricoles anciens était installée sur le parking de l'école...très appréciée d'ailleurs. Buvette et restauration rapide étaient à la disposition du public toute la journée. En fin d'après-midi, fut dévoilé le poids du jambon "5kg.438" remporté par M. J. Jacques LAMAND à La Courtine. Le Comité des Fêtes adresse ses remerciements à l'ensemble des organisateurs, des bénévoles, des participants, sans oublier l'aide des employés communaux qui ont permis de mener à bien cette manifestation de longue haleine. Mais au bout du compte, une réussite qui est une belle récompense. NB : La jeunesse Sornacoise réclame un INTER-VILLAGES pour la journée du 14 JUILLET. Pas de problème... Toutes les personnes intéressées doivent s'adresser à Messieurs Georges GUETTOU ou Denis DALLET pour l'organisation.

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes a créé un LOGO représentant notre région - la Diège, le Plateau et les sapinèdes. Les sympathisants peuvent se le procurer auprès de la mairie et la maison du département. Merci d'avance pour votre soutien.

Merci à nos généreux donateurs qui nous apportent leur soutien et participent d'une façon ou d'une autre à nos manifestations.

Bénévoles et membres actifs désireux de participer aux animations peuvent se faire connaître à la mairie ou s'adresser au 05.55.94.68.89. Des réunions de travail pour la mise en place de nos activités sont ouvertes à tous et annoncées par la presse.

Merci pour votre participation.



Nous rappelons que 4 lots de la bourriche du Marché de NOËL n'ont toujours pas été retirés.

-M. LEBLANC, ticket Jaune - N° 4

-Mr et Mme GORSE, ticket Vert - N° 9

-M. LAVAL, ticket Jaune - N° 20

-M. FEUILLADE, ticket Vert - N° 76 (Saint-Rémy). * Vous pouvez téléphoner au 05.55.94.68.89.

SPORTS ADAPTÉS



Les Tamaris

Maison d'Accueil Spécialisée

Foyer Occupationnel

Foyer d'Accueil Médicalisé

Route de Beaune

19290 SORNAC

Tél. 05 55 94 60 33 - Fax. 05 55 94 84 29

mas.sornac@fondationjacqueschirac.fr

L'Association Sornacoise de Sports Adaptés a participé le 12 avril 2012 à un tournoi de Handball à LIMOGES. Pour sa première expérience, notre équipe revient de la capitale régionale avec une belle troisième place en division III.

Le prochain événement sera les Championnats de France d'Athlétisme du 24 au 28 mai à Brest.

Le Président de l'ASSA

LES ANCIENS COMBATTANTS

Dimanche 15 avril, les anciens combattants de Sornac (39-45 et AFN) se sont réunis autour de leur présidente Michèle Bernard, au Bar La Fontaine pour leur repas annuel. La présidente après avoir prononcé quelques mots de bienvenue a remercié de leur présence Bernard Roussel, président de la FNACA d'Ussel et le maire Jean-François Loge. Une minute de silence a été observée en mémoire des anciens combattants disparus. Des vœux de prompt rétablissement ont été adressés aux adhérents et à leur proches qui n'ont pu se déplacer pour raison de santé. Ensuite tous ont pu partager dans une ambiance chaleureuse un délicieux repas préparé par le chef Hervé Dallet.

Commémoration du 8 mai 45 : La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 présidée par le maire de la commune Jean-François Loge et la présidente du Comité des anciens combattants Michèle Bernard a été rehaussée par la présence de portes drapeaux, des sapeurs-pompiers et du commandant de la brigade de gendarmerie. Une minute de silence a été observée,

suivi de l'appel aux morts par un ancien combattant d'AFN, assisté d'un enfant de la commune. Avant de clore la cérémonie, le maire a invité l'assistance à ne pas oublier le sacrifice de nos anciens qui ont œuvré pour la liberté.



L'allocation des délégations pour ne pas oublier le sacrifice des anciens

(Erratum : Dans le précédent bulletin il fallait lire Monsieur Bernard Lavergne ancien président)

NOS ASSOCIATIONS

LE CLUB DES MILLE SOURCES : LES RETROUVAILLES

La 37ème assemblée générale du Club des Mille Sources du canton de Sornac a eu lieu le 5 mai à Chavanac. Premier grand rendez-vous après l'hiver, elle a été l'occasion de se retrouver.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, la présidente Françoise Genty a ouvert la séance en demandant d'avoir une pensée pour tous ceux qui hélas nous ont quittés et pour les malades. Puis, elle a remercié les élus: Pierre Coutaud Conseiller Général et Maire et Evelyne Deguillaume adjointe au maire de Peyrelevade, Jean François Loge, Maire de Sornac et Daniel Mazière, Maire de St Setiers, pour leur présence et l'intérêt qu'ils portent à l'association.

Le nombre d'adhérents a légèrement baissé, les résidents des maisons de retraite ne payant plus les cotisations par décision du conseil d'administration. Ils ne sont pas oubliés pour autant!

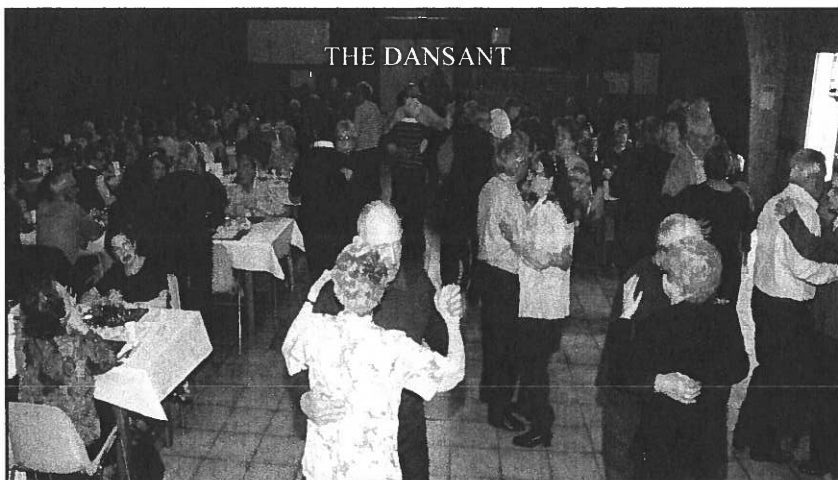
La santé financière du club est bonne, et la gestion de la trésorière excellente et rigoureuse, comme ont pu le constater les commissaires aux comptes Yvonne Feuillade et Guy Bastide, qui remplace André Espinasse que nous remercions pour son dévouement au Club. Les bénéfiques permettent diverses manifestations et réductions dont bénéficient les adhérents.

Roland Delanne a fait l'historique des voyages et sorties 2011 et présenté ceux de 2012, en souhaitant que le plus grand nombre en profite.

Un compte-rendu des activités de 2011 présenté par la secrétaire a rappelé leur diversité : repas, sorties, voyages, kermesse, gala d'accordéon, loto, concours de belote, après-midi récréatives, rencontres du jeudi... Elle a évoqué ce qui est prévu pour 2012.

Puis l'assemblée a réélu à l'unanimité les membres du conseil d'administration sortants. Des volontaires seraient les bienvenus sur Peyrelevade, St Germain et St Setiers. Evelyne Molari et Claudette Pou acceptent de nous rejoindre et d'être déléguées sur leur commune, nous les accueillons avec plaisir. Le bureau sera élu au prochain conseil d'administration.

La séance étant close, place aux festivités ! Un apéritif a été offert à tous les participants, suivi par un repas dansant qu'ont partagé 130 convives. Ils ont pu apprécier les petits plats préparés par les restaurateurs sornacois Hervé et Nathalie, et l'animation musicale de Jean Marie Couegnat. Un grand merci à Denise et Claude Laliron et leur fille qui, malgré le temps, ont cueilli de magnifiques bouquets de jonquilles. Ils ont ensoleillé toutes les tables.



LE CLUB DES MILLE SOURCES AU CABARET

Des plumes, des paillettes, des strass, des lumières, des danseuses : les adhérents du Club des Mille Sources du canton de Sornac avaient rempli un car pour aller passer une journée de rêve au Moulin Bleu. Accueillis chaleureusement, ils ont, après le repas, admiré le magnifique spectacle riche et varié. Pour beaucoup, c'était la première fois qu'ils se rendaient dans un cabaret. Si certains messieurs, très coquins, ont regretté l'absence de seins nus, un French Cancan endiablé les a consolés. Tous ont passé un très bon moment, gai et convivial. Rendez-vous pour les prochains voyages en Haute Savoie et Espagne, et la sortie à Vassivière.

NOS ASSOCIATIONS

CLUB DES MILLES SOURCES (suite)

PROCHAINES DATES A RETENIR

- du 25 au 30 juin: voyage en Haute Savoie
- 29 juillet: kermesse à Sornac
- 26 août: concours de belote à Sornac
- 4 septembre: journée à Vassivière
- 9 septembre: gala d'accordéon
- 17 au 21 septembre: voyage en Espagne Côte Cantabrique

Les activités du Club sont ouvertes à tous. Vous serez les bienvenus.
Pour tout renseignement, contactez Françoise Genty au 05 55 94 61 88

DERNIERE MINUTE

Suite à la réunion du conseil d'administration, le bureau reste inchangé et se compose ainsi :
Présidente, Françoise Genty -Vice-président, Roland Delanne
Secrétaire, Jeanine Gouyon - Secrétaire adjointe Gisèle Taufour
Trésorière, Marina Laval - Trésorière adjointe Micheline Mazuel
Denise Roudeix s'occupe d' Entraide et Amitié et Ginette et Roland Delanne des voyages.

LA PAROISSE

Calendrier Liturgique :

- * 1er juillet, messe à SORNAC suivi d'un apéritif avec les Prêtres Nantais
- * 6 juillet, messe à la Maison de Retraite à 15h.
- * 8 juillet, messe à Saint-Sulpice.
- * 15 juillet, messe à SORNAC avec le Père CRETON.
- * 22 juillet, messe à SORNAC.
- * 19 août, messe à SORNAC pour la Fête de la Saint-Roch.
- * 26 août, messe à Saint-Germain.

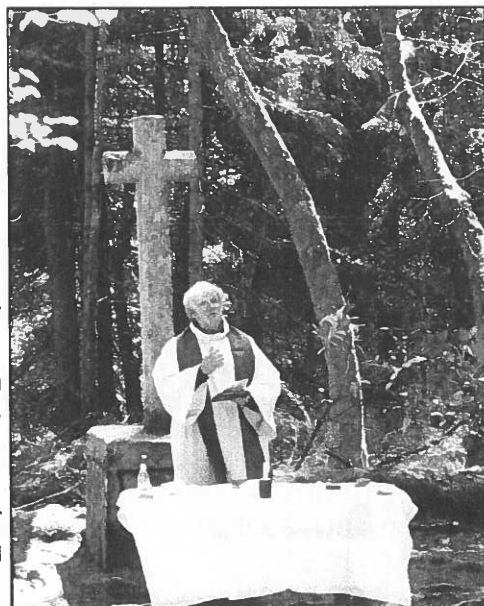
NOTA : du 29 juin au 12 ou 13 juillet, présence des Prêtres de Nantes en vacances au Presbytère de Sornac.

Horaires de messe le dimanche à MEYMAC 11h00 et à La Courtine 11h00.

Pour mémoire, Messe à la Maison de Retraite le 1er vendredi de chaque mois.

Le 14 avril a eu lieu un concert en l'Eglise avec les Choristes des GORGES de la HAUTE DORDOGNE. Soirée très applaudie par l'ensemble des admirateurs présents.

Comme de coutume s'est déroulée le dimanche 13 mai la Messe de Saint-SAGITTAIRE à Saint-Setiers. Le soleil était présent pour accueillir les pèlerins venus des environs et au-delà de notre canton. Malgré l'absence de son Saint-Patron en restauration, une procession partie de la Croix de la Mission avec arrêt à la Fontaine s'est dirigée jusqu'à la Chapelle où l'Abbé Vincent DAMIAN a prêché en plein air. Une soixantaine de fidèles étaient présents. A la fin de la célébration, diverses pâtisseries " en hommage à ZOUZOU, notre ancien pâtissier " ont été offertes à l'assemblée puis suivi du Verre de l'Amitié au Chalet. Une matinée bien remplie, très agréable et forte en souvenirs.



NOS ASSOCIATIONS

AAPPMA LA TRUITE SORNACOISE



LA TRUITE SORNACOISE

La pluie fait le malheur des uns mais le bonheur des pêcheurs... Enfin de l'eau et enfin nos rivières présentables. En effet, que d'inquiétude en mars lorsque une nouvelle période de sécheresse se présentait à nous, le niveau déjà très bas pouvait laisser craindre une année désastreuse au niveau piscicole..... Nous ne sommes pas tirés d'affaire, mais on peut estimer que cette période de pluie régulière annonce une saison intéressante à suivre. En ce qui concerne l'association, merci à tous les bénévoles qui ont travaillé pour le nettoyage des berges de la Diège au " Pont de Sornac" ! cela offre aux pêcheurs une portion nettoyée jusqu'au pont sur la route de Meymac. Un "vrai beau" parcours de pêche dont tout le monde peut bénéficier.

A noter que le traditionnel concours aura lieu le **DIMANCHE 5 AÔUT** sur l'étang des Chaux .

REGLEMENT :

- ◆ la carte de pêche est strictement personnelle
- ◆ 2 gaules par carte de pêche maximum
- ◆ Amorçage uniquement aux appâts naturels
- ◆ Demi-tarif pour les moins de 15 ans et plus de 65 ans
- ◆ Attention à la ligne haute tension!
- ◆ Possibilité de carte journée / semaine / mois



L'association se réserve le droit d'interdire la pêche en cas d'évènement exceptionnel

Les permis sont disponibles à l'Office de Tourisme et au Bar La Fontaine.

REGLEMENT PÊCHE / ETANG DES CHAUX

INTERDICTIONS:

- Pêche de nuit.
- Pêche en bateau.
- Un maximum de 6 prises de salmonidés par jour et par carte est autorisé.
- Pêche interdite du 1^{er} novembre au 1^{er} avril
- Pêche interdite la veille du concours annuel d'août.

TARIFS SAISON 2012

2012	Tarif Plein	Tarif moins de 15 ans et plus de 65 ans
Journée	8 euros	4 euros
Semaine	20 euros	10 euros
Mois	35 euros	17.50 euros
Année	50 euros	25 euros

Les cartes semaine sont valables du jour d'achat inclus + 6 jours

Les cartes mois sont valables du 1^{er} au dernier jour du mois inclus

Nouveau, à partir de cette année, la Truite Sornacoise propose aux résidents séjournant dans les gîtes ruraux et meublés de la commune de Sornac un tarif spécial Famille, comprenant deux adultes et enfants à 50.00 €, et pour les autres une remise de 20 % sur le montant de leur carte. (sauf tarif réduit)

Site <http://www.peche-correze.net/aappma/aappma-sornac.html>

NOS ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL

Le 6 mai s'est déroulée la 5ème édition de la Randonnée VTT des Pougès, organisée par le Foyer Rural.

Malgré un temps plus que maussade, 32 participants et participantes se sont lancés sur 3 circuits balisés de 16, 33 et 46 km.

Ces circuits ont mis à rude épreuve l'endurance de chacun. Traversant les communes de Sornac, Bellechassagne et Saint Setiers, ils proposaient un éventail de difficultés qui a permis à chacun d'apprécier la diversité des terrains du plateau et de prendre du plaisir à surmonter les obstacles qu'offre la nature.



Des participants très motivés et prêts à découvrir de nouveaux circuits.

Un apéritif a terminé cette journée amicale pendant lequel chacun a félicité Robert Assemat qui comme tous les ans a préparé, balisé et nettoyé des parcours appréciés par tous les vététistes.

L'US SORNAC



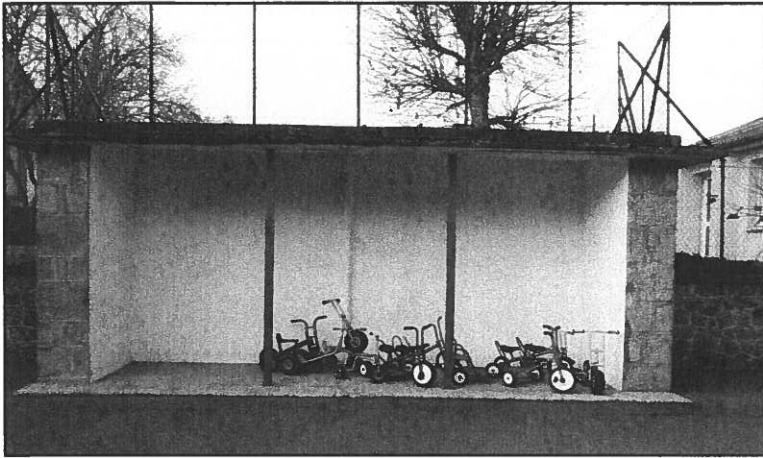
L'U. S. Sornac organise le samedi 11 août 2012 le tournoi de foot. Il débutera à 17h00 au stade municipal. Les équipes de Sornac, La Courtine-Crocq, Peyrelevade et Saint-Exupéry se rencontreront sportivement pour remporter ce tournoi. Durant cette manifestation vous trouverez sur place grillades et buvette.

L'U. S. Sornac organisera également le bal du samedi soir de la Fête de la Saint Roch. Le «Tempo» sera au rendez-vous pour vous faire danser durant toute la nuit.

NOTRE ECOLE

NAISSANCE D'UNE ŒUVRE D'ART A L'ECOLE

Episode 1

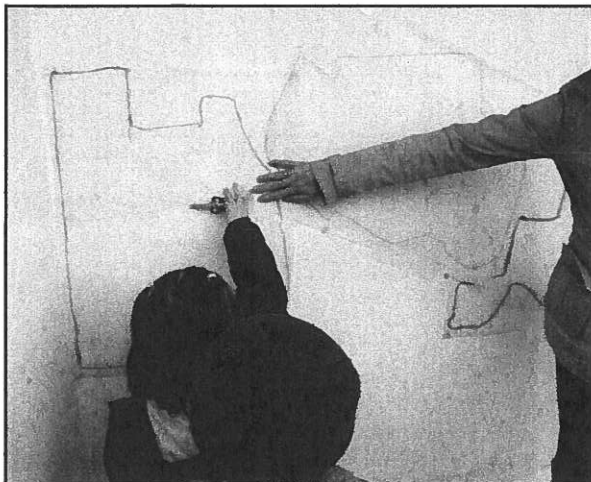
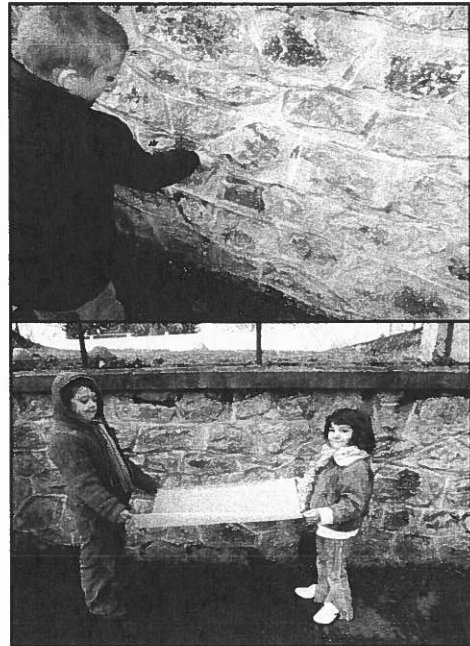


Voici le garage à vélos qui se trouve dans la cour des maternelles ainsi que des CP-CE1. Nous avons décidé de le décorer pour l'embellir en réalisant, tous ensemble, une œuvre d'art en plâtre sur le thème de la nature.

Depuis mars, tous les mardis, pour réaliser notre œuvre, nous sommes aidés par Hélène Fraysse, une artiste plasticienne et Thierry Pechmejac, un conseiller pédagogique en arts visuels.

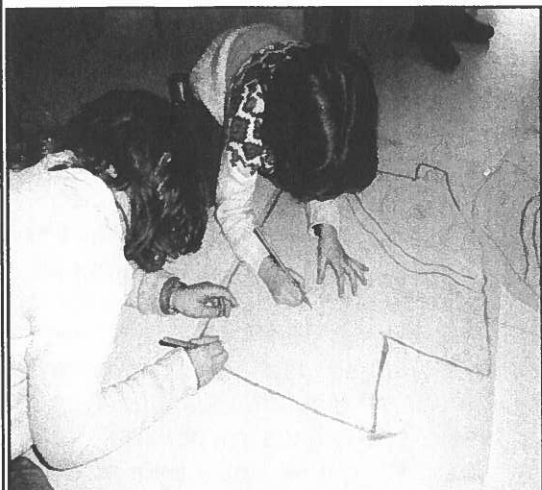
Pour commencer, les maternelles et les CP-CE1 ont décalqué des formes autour des pierres des murs de la cour. Ce sont ces formes qui seront données aux plaques de plâtre.

Ainsi, ce sont comme dix « territoires » qui ont été imaginés pour servir de supports à notre œuvre.



Les calques ont été collés provisoirement sous le garage à vélos, à l'emplacement des futures plaques et les élèves de maternelle, à l'aide d'une craie accrochée à un petit tracteur, ont figuré un chemin traversant nos 10 territoires.

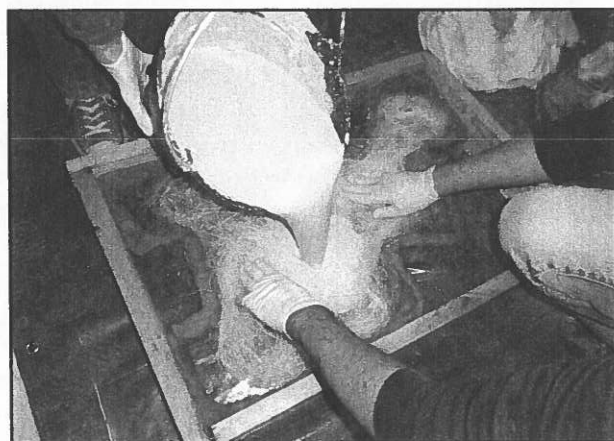
NOTRE ECOLE (Suite)



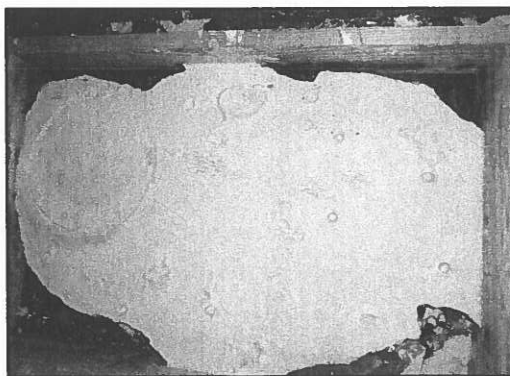
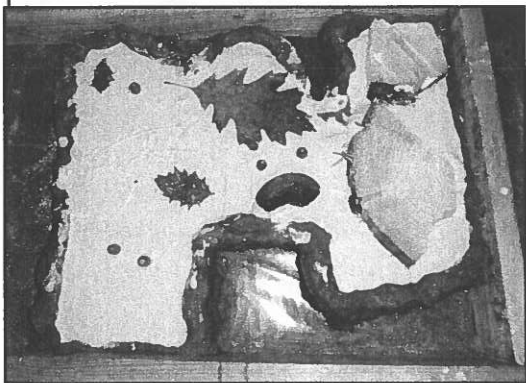
Ensuite, les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 ont procédé à un travail de composition. A l'aide d'un crayon à papier, ils ont imaginé comment agencer les traces de végétaux dont ils souhaitent laisser l'empreinte dans le plâtre.



Par petits groupes, nous avons fabriqué du plâtre avec de l'eau tiède que nous avons versé dans un cadre en bois et en argile préalablement rempli de filasse.



On a attendu quelques instants que le plâtre prenne avant de faire des empreintes de végétaux (feuilles, pommes de pin, « tranches » d'arbres, écorces, glands, noix, ...)



Quand l'empreinte a été suffisamment marquée, nous avons ôté les végétaux que nous avons posés délicatement à la surface du plâtre. Notre œuvre d'art sera terminée à la fin de l'année scolaire.

Article écrit par les élèves de l'école de Sornac

LIBRE EXPRESSION DE «SORNAC AU COEUR»

Le 6 mai : De l'hexagone à la commune

Décidément, les corréziens entretiennent avec la politique une relation privilégiée ! Nombre d'entre eux ont accédé à la notoriété grâce à elle, couvrant tout l'éventail des sensibilités, de Marius Vazeilles à Jacques Delors, de Valérie Pécresse à Jack Ralite, et tant d'autres encore. Certains parviennent même aux plus hautes fonctions. Ainsi le petit père Queuille, Président du Conseil sous la IVème République et maintes fois ministre. Ainsi Jacques Chirac dont l'importance, n'en déplaît à son successeur immédiat, apparaît encore mieux avec le recul et qui bénéficia toujours d'une popularité bien au-delà de son propre camp. Ainsi François Hollande, qui vient d'accéder à la magistrature suprême et pour lequel la Corrèze a voté à plus de 60 %, lui offrant son meilleur score métropolitain (Sornac dépasse la moyenne départementale, avec 62,7 %, la composition de l'exécutif communal en paraît d'autant plus incongrue). Les Corréziens savent d'expérience que parvenus au faite du pouvoir, ces grands responsables ne perdent jamais de vue leur pays d'élection ni l'intérêt de leurs électeurs. Ce qui explique peut-être en partie le coup de téléphone de félicitations de l'ancien Président au nouveau. Il traduit sans doute aussi de bonnes relations personnelles ainsi que la volonté de pacifier l'alternance, banale dans toutes les démocraties.

François Hollande a annoncé sa volonté de redonner aux services publics de proximité la place qu'ils ont perdue ces dernières années. Dans le domaine de la justice par exemple, où le Tribunal de Grande Instance de Tulle et celui d'Ussel devraient être rétablis.

S'agissant de l'accès aux soins des sornacois, chacun sait que le docteur Lecarme cesse son activité le 1er octobre, et qu'en dépit de tous ses efforts, il n'est pas parvenu à trouver un successeur. Par ailleurs, une Maison de santé pluridisciplinaire ne paraît guère réaliste, compte tenu de la proximité de La Courtine et d'Ussel...

Non moins préoccupante, une décision de janvier 2010 de la ministre aux 94 millions de doses de vaccins antigrippal H1N1. Cette mesure qui réforme la biologie médicale conduisait La Montagne à titrer récemment "Les petits labos morts sur ordonnance" et Mme Galtier, propriétaire d'un laboratoire à Tulle à déclarer : "On suicide la profession". En effet, le coût moyen de mise aux normes des laboratoires est estimé à 445 000 euros par le syndicat des médecins biologistes, ce qui conduira inéluctablement à la fermeture les plus petits d'entre eux. Outre les incidences négatives sur l'emploi, elle souligne les risques pour les patients : «Les laboratoires de proximité vont être remplacés par des sites de prélèvements. Entre les délais de transports, la disponibilité des coursiers et les intempéries, il y aura inévitablement un allongement du délai d'exécution des analyses et du rendu des résultats !»

Souhaitons qu'un coût d'arrêt soit mis à des décisions qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'intérêt général. L'abrogation d'une telle ordonnance serait emblématique de cette philosophie.

LE LIERRE



La résidence «Le Lierre» fait partie de la Fondation Jacques Chirac, anciennement ACEL, qui a été créée le 23 octobre 1971, reconnue d'utilité publique le 18 août 1997 et enfin obtenu le statu de fondation le 22 décembre 2006.

Différentes constatations concernant les difficultés rencontrées au travail, liées à l'avancée en âge de certains résidants, ont débouché, en 1998, sur la création de la Résidence « Le Lierre », structure accueillant des adultes handicapés inaptes au travail au C.A.T. de Sornac ou retraités. 6 personnes y sont accueillies au départ, la structure étant prévue pour 12. Ils sont actuellement 12.

Pourquoi cette structure ?

- ◆ Pour assurer la continuité de la prise en charge éducative en tenant compte du rôle thérapeutique,
- ◆ Pour éviter la rupture des liens sociaux établis dans le village et éviter le déracinement (personnes vivant depuis plus de 10 ans ici),
- ◆ Pour répondre à une inaptitude au travail en partie due au changement d'orientations des C.A.T; une rentabilité plus importante étant exigée,
- ◆ Pour traiter d'une forme de vieillissement à l'époque plus mental que physique, dans le but de maintenir l'autonomie acquise au cours du temps passé au Foyer.

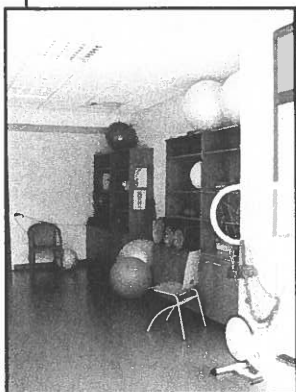
L'accroissement des problèmes liés au vieillissement dus à l'avancée en âge des résidants a mis à jour, depuis quelques années, les limites de la structure telle qu'elle existait. Un projet de construction d'une nouvelle structure a été élaboré. L'acquisition d'un terrain par la Fondation a été formalisée en 2007. Celui-ci situé à proximité du bourg permettant ainsi à chaque résidant qui le souhaite et qui en a la capacité, de se rendre de façon autonome au village et de conserver ainsi un maximum d'autonomie. L'ouverture de cette structure avait été prévue pour janvier 2012.

La résidence Le Lierre, ouverte toute l'année, peut accueillir 15 personnes adultes handicapées mentales (13 accueillies actuellement), femmes et hommes âgés de plus de 40 ans. Ces personnes doivent être reconnues inaptes au travail en ESAT ou avoir atteint l'âge de la retraite. La mission est de permettre aux personnes ayant été reçues au Centre d'Habitat de continuer à vivre dans environnement social connu, évitant en cela un déracinement trop souvent néfaste d'un point de vue psychologique. Les prises en charge visent à maintenir des acquis ou développer de potentialités dans un cadre sécurisant. Dans la mesure des moyens ces résidants seront accompagnés jusqu'à la fin de vie, sachant que pour préserver la dynamique institutionnelle il ne peut pas être accueilli des personnes en grande dépendance physique ou médicale. L'objectif est aussi de permettre à ces personnes, exclues pour diverses raisons du secteur du travail protégé, de donner du sens à leur vie au travers d'activités, nécessitant qu'elles soient en lien avec l'Autre. Cette nouvelle structure du Lierre, permettra de mieux répondre aux difficultés liées au vieillissement (difficultés de déplacement, désorientation...), mais également de prendre en compte l'avancée en âge des personnes accueillies actuellement au Centre d'Habitat. En effet en 2010, 12 personnes auront entre 50 et 60 ans. Parmi celles-ci, un résidant aura 60 ans et désire intégrer la Résidence Le Lierre et 4 auront plus de 54 ans.



Les résidants se sont installés le 23 janvier dans la nouvelle résidence et quelques jours plus tard ils avaient lancé une invitation aux voisins pour leur faire découvrir.

Aujourd'hui, ils ont accepté de partager avec les lecteurs du bulletin les images de leur nouvelle résidence. La salle à manger qui fonctionne en mode self-service, la salle de gymnastique avec séance hebdomadaire le vendredi, mais libre les autres jours, la tisanière ouverte sur le parc des senteurs en cours d'aménagement, mais aussi les chambres individuelles, avec salle de bains et wc privatifs, l'espace télé et vidéo, les salles d'ateliers créatifs, la cuisine atelier pour les futurs produits du jardin. C'est un nouvel espace adapté et aménagé qui est ouvert sur l'extérieur et bien intégré dans le village.



Club photo du Foyer Rural de Sornac

Depuis cette année, le Foyer Rural propose une nouvelle activité : un club photo amateur.

Les participants auront plusieurs propositions leur permettant d'approfondir leur connaissance de leur appareil numérique (reflex ou bridge) et de tester avec les conseils d'un professionnel toutes ses fonctions:

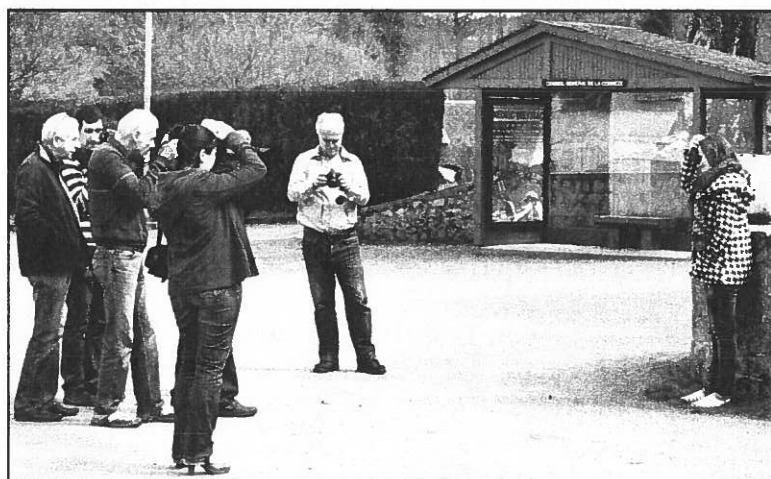
- des séances thématiques, un samedi après-midi par mois, animées par André Charles, ancien photographe professionnel de l'Essor (exemple : la séance «portrait» du samedi 28 avril ci-contre) ; les thèmes sont définis entre participants d'une séance à l'autre en fonction des envies et possibilités locales (patrimoine, macro, sport...);
- des séances exceptionnelles en soirée sur des thèmes demandés par les participants : utilisation de logiciel de retouche photo, comment choisir son appareil...
- le prêt de matériel spécifique: trépied, cartes mémoires...
- des animations annuelles ouvertes aux non participants (rando photo, rallye photo...)



La mairie de Sornac a mis à disposition du club une salle pour se réunir et installer le matériel du club.

Des séances sont également réalisées en extérieur en fonction du thème et de la météo.

La cotisation a été fixée à 30€ par an (de septembre à août) pour cette activité, (15€ cette année car l'activité a débuté en janvier).



A noter : le club recherche toute occasion de se perfectionner, n'hésitez pas à solliciter ses membres si vous avez des propositions (mariages, fêtes, etc.). Vos dons seront les bienvenus.

Pour tout renseignement, contacter Mélanie FLAMENT.
Tél : **05 87 44 90 41** ou mail : melanieflament@hotmail.com